YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2000
DELIBERATION N° 2000/03/704

OBJET: **CLASSEMENT DES VOIES PRIVEES DENOMMES RUES "MARCELLIN BERTHELOt" ET " BLAISE PASCAL" ET RESEAUX DIVERS DU DOMAINE DE VILLEREINE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :**
Approbation

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L 141-3, R 141-4 à R 141-9,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 1983, sur le classement de classement de voies privées dénommées rues : Pierre Larousse, Léonard de Vinci, Gay Lussac, Gustave Flaubert, Jacques Prévert, Jean Rostand, et des réseaux privés, tel que prévu à l'article 5, 4ème paragraphe de l'arrêté préfectoral N°77 0952 du 3 mars 1977 approuvant l'avenant à la convention passée entre la commune d'Yerres, d'une part, et la S.C.I. du Domaine de la Grange, la S.A. CONSTRURAMA BATI SERVICE PROMOTION, d'autre part,

VU la délibération du Conseil Municipal en date 21 janvier 1985, émettant un avis favorable sur le principe de classement dans le domaine public communal des deux voies non incluses dans la délibération du 9 décembre 1983 et demandait que les services de la D.D.E établissent le dossier technique qui devait être soumis à enquête publique,

CONSIDERANT qu'aucune suite n'a été donnée à ce dossier,

CONSIDERANT que les copropriétaires des voies concernées ont demandé à plusieurs reprises le classement des voies privées dénommées rues "Marcellin Berthelot" et "Blaise Pascal" du domaine de Villereine, dans le domaine public communal,

CONSIDERANT que lors de l'assemblée générale de l'association syndicale libre "la Mare Armée" (A.S.L.) le jeudi 9 mars 2000, la demande officielle de ce classement a été adoptée à l'unanimité,

La commission Travaux consultée,

APRES en avoir délibéré,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

A l'unanimité,

APPROUVE et prononce le lancement de la procédure de classement dans le domaine public communal des voies privées dénommées rues "Marcellin Berthelot" et "Blaise Pascal" et des réseaux divers du domaine de Villereine,

DIT que l'enquête publique relative audit classement s'effectuera dans les conditions prévues aux articles L 141-3, R 141-4 et suivants, du code de la voirie routière, ainsi que dans l'arrêté du Maire précisant l'objet de l'enquête et désignant le commissaire enquêteur notamment,

DIT qu'à l'issue de cette enquête publique, l'assemblée délibérante sera appelée à se prononcer sur ce classement,

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (91330)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 3 AVR. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 3-4-2000 et de la publication le 31-3-2000
Le ~~Maire~~,

MAIRIE D'YERRES (91330)

Pour le Maire
L'adjoint délégué